

Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de donner des détails sur ces documents qui appartiennent maintenant à l'histoire. Ils établissent d'une façon parfaitement claire que notre objet a été de soumettre le différend germano-polonais à une discussion entre les deux pays eux-mêmes, et cela sur un pied d'égalité, en vue d'un règlement qui sauvegarderait l'indépendance de la Pologne, règlement dont la réalisation serait assurée par des garanties internationales. Je désire citer un passage d'une communication récente, datée du 30 août, car il établit clairement combien facilement le choc final eût pu être évité si le Gouvernement allemand avait eu le moindre désir d'en arriver à une solution pacifique. Voici ce que nous disions dans ce document :

"Le Gouvernement de Sa Majesté se rend parfaitement compte de la nécessité de hâter l'inauguration des discussions et il partage les craintes du chancelier surgissant du fait que deux armées mobilisées se trouvent en face l'une de l'autre. Il insiste donc fortement pour que les deux parties prennent l'engagement de ne pas commettre d'acte d'agression au point de vue militaire tant que dureront les négociations. Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'il pourra obtenir cet engagement de la part du Gouvernement polonais, si le Gouvernement allemand donne des assurances de même nature."

La teneur de ce télégramme, qui fut communiqué à la Pologne, amena une réponse instantanée du gouvernement polonais datée le 31 août, et où celui-ci dit :

"Le Gouvernement polonais est également prêt, advenant le cas où des négociations auraient lieu, à donner, sur une base de réciprocité, une garantie formelle que les troupes polonaises ne violeront pas les frontières du Reich allemand pourvu que l'Allemagne garantisse pareillement que ses troupes respecteront les frontières de la Pologne."

Nous n'avons jamais reçu de réponse de la part du Gouvernement allemand à cette proposition, laquelle, si elle avait été suivie, aurait pu écarter la catastrophe qui est survenue ce matin.

Au cours de la radio-émission allemande d'hier soir, laquelle énonçait les 16 points des propositions faites par l'Allemagne, nous relevons la phrase suivante : "Dans les circonstances, le Gouvernement du Reich considère que ses propositions sont rejetées".

Je dois examiner cette déclaration et dire à la Chambre quelles sont les circonstances. Tout d'abord, permettez-moi de dire que l'Allemagne n'a jamais communiqué ces propositions à la Pologne.

Voici l'historique de l'affaire. Mardi, le 29 août, en réponse à une note que nous lui avons adressée, le Gouvernement allemand a déclaré, entre autres choses, qu'il allait rédiger immédiatement des propositions en vue d'en arriver à une solution qui lui serait acceptable et qu'il les mettrait, si faire se pouvait, à la disposition du Gouvernement britannique avant l'arrivée du négociateur polonais. En examinant le Livre Blanc, on se rendra compte que le gouvernement allemand avait